LE DIOCÈSE DE SENS A LA FIN DU MOYEN ÂGE D'APRÈS LES REGISTRES DE VISITES

PAR

MARIE-CLAIRE GASNAULT-BEIS

INTRODUCTION

Le diocèse de Sens, un des plus vastes de l'ancienne France, était situé aux confins de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Bourgogne et traversé par d'importantes voies de communication (cours d'eau, routes). Cette situation géographique privilégiée l'exposa particulièrement aux ravages de la guerre de Cent ans. L'existence aux Archives départementales de l'Yonne d'une série de procès-verbaux de visites pastorales, archidiaconales et décanales de la seconde moitié du xve siècle et du début du xvie siècle permet de dresser un tableau intéressant de sa situation religieuse et économique au soitir de cette grande épreuve.

CHAPITRE PREMIER

LA VISITE.

Un certain nombre de bénéficiers se prétendaient, à tort ou à raison, exempts du droit de visite. L'archevêque, sauf exceptions, ne visitait pas en personne son diocèse et déléguait ses pouvoirs à un ou plusieurs vicaires. Qu'elle fût faite par l'archevêque ou ses vicaires, la visite se déroulait avec pompe et selon un programme bien défini. Elle se terminait par le paiement du droit de procuration. Les visites archidiaconales et décanales suivaient, avec moins de solennité, les mêmes règles.

CHAPITRE II

LES REGISTRES DE VISITES.

Description détaillée des registres de visites, à savoir : Archives départementales de l'Yonne, G 36 et G 37 (visites archiépiscopales), G 74, G 81 et G 84 (visites archidiaconales), G 90 (visites décanales). Observations sur leur mode de rédaction (minutes originales, mises au net).

CHAPITRE III

LE CLERGÉ. ORIGINE, INSTRUCTION, MŒURS.

Une proportion notable des membres du bas clergé n'était pas originaire du diocèse. Beaucoup venaient de l'ouest de la France (Normandie, Bretagne) et du centre (Limousin). Le degré d'instruction était généralement médiocre; l'ignorance de quelques prêtres les rendait même incapables de célébrer la messe et d'administrer les sacrements. Plus fréquemment encore l'état des mœurs laissait à désirer; le concubinage, l'intempérance, la pratique des jeux prohibés, la grossièreté et la brutalité des clercs étaient sévèrement réprimés par les visiteurs. Ceux-ci réclamaient du clergé plus de décence et de modestie.

CHAPITRE IV

LE MINISTÈRE PAROISSIAL.

Beaucoup de curés et de prieurs ne résidaient pas dans leurs bénéfices; le manque de ressources suffisantes, d'une demeure convenable ou du mobilier indispensable, le cumul des bénéfices et le refus d'une vie isolée en étaient les principales causes. Ils se faisaient remplacer par un ou plusieurs chapelains. Quelques prêtres commettaient de graves manquements dans l'exercice de leur ministère (omission de la messe dominicale, refus d'administrer les sacrements, violation du secret de la confession). Les saintes espèces et les saintes huiles n'étaient pas toujours conservées avec le respect désirable (tabernacles ouverts, hosties rongées par les vers, huiles répandues). Les fonts baptismaux et les autels étaient souvent recouverts de poussière et de toiles d'araignées et même de fientes d'oiseaux. La plupart des curés négligeaient de tenir les registres de catholicité, malgré les prescriptions des synodes diocésains. Celui de 1495 rendit obligatoire la rédaction d'un registre pour les baptêmes.

CHAPITRE V

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Les abbayes et les prieurés. — L'effectif en était le plus souvent réduit, en moyenne dix religieux dans les abbayes, cinq dans les prieurés. Le recrutement des novices était très disficile et les religieux supportaient mal la règle de la clôture. Néanmoins, le service divin était correctement assuré (chant quotidien des heures canoniales et d'une ou plusieurs messes). On a peu de détails sur la vie intérieure des monastères, si ce n'est, en 1519-1520, pour les deux communautés féminines de Villechasson et de Gy-les-Nonnains.

Les collégiales. — La moitié des chanoines environ ne résidait pas. Le

désordre régnait à l'intérieur des collégiales, ce qui troublait le déroulement normal du service divin (absence ou mauvaise tenue pendant les offices, refus de chanter).

CHAPITRE VI

LES PAROISSIENS.

Jusqu'à l'extrême fin du xve siècle, un certain nombre de paroisses demeurèrent pauvres et dépeuplées. La population subit plusieurs épidémies de peste et fut éprouvée par la lèpre.

La plupart des paroissiens se soumettaient avec obéissance aux principales obligations de la vie religieuse (messe dominicale, communion pascale). Toutefois, le défaut d'assistance à la messe dominicale était fréquent dans l'archidiaconé d'Étampes. Deux prescriptions étaient mal respectées : celle de recevoir les sacrements dans sa paroisse, celle de chômer les dimanches et jours de fête. Les mariages clandestins étaient nombreux (mariages consommés sans bénédiction religieuse ou célébrés en dehors de la paroisse, sans proclamation de bans ni autorisation). On note l'importance de la cérémonie des relevailles, des pèlerinages, des processions, de la représentation des mystères, mais aussi des pratiques superstitieuses et l'existence de sorciers et de devins. La population était restée très grossière : blasphèmes, injures et rixes sanglantes étaient fréquents. Le clergé en était parfois la victime.

Aux marguilliers élus par les paroissiens et institués par les archidiacres ou les doyens incombait l'administration temporelle de la paroisse. Cette charge était lourde et redoutée.

CHAPITRE VII

LES ÉGLISES ET LEUR MOBILIER.

En raison des guerres, quelques églises étaient complètement détruites; la plupart avaient besoin de réparations (gros œuvre, toiture, verrières, clocher). Pour y subvenir, les paroissiens engageaient ou même vendaient certains biens de la fabrique (vases sacrés, cloches). Plus fréquemment, les visiteurs leur imposaient la levée d'une contribution extraordinaire. Malgré une bonne volonté générale, la reconstruction était lente. Certaines églises étaient utilisées à des fins profanes (entrepôt de grains, de matériel agricole, des coffres et des provisions des paroissiens).

Deux types de tabernacle étaient en usage : armoire aménagée dans l'épaisseur d'un mur, coffre en bois posé sur le maître-autel.

La cuve des fonts baptismaux, qu'elle fût de pierre ou de bronze, était souvent en mauvais état. On note l'obligation de posséder un bassin pour recueillir l'eau baptismale.

Les cimetières n'étaient que rarement enclos.

CHAPITRE VIII

VASES SACRÉS, ORNEMENTS ET LIVRES LITURGIQUES.

L'usage de calices en argent était recommandé, mais les paroisses les plus pauvres ne possédaient que des calices d'étain.

Les ornements liturgiques étaient très usés et avaient besoin d'être renouvelés.

L'ordre de réparer et de relier les livres liturgiques est très fréquent. Les visiteurs vérifiaient l'intégrité des missels et ordonnaient, le cas échéant, de les compléter sur tel ou tel point. Ils contrôlaient aussi l'exactitude du texte (erreurs relevées dans les paroles de la consécration du vin). Le missel et le bréviaire à l'usage du diocèse de Sens, imprimés vers 1485, se répandirent peu à peu dans la décennie suivante, malgré une certaine résistance de la part du clergé. L'emploi d'un Manuel (livre contenant le formulaire des sacrements) et du Doctrinal des simples gens (résumé en français de la doctrine chrétienne) était fréquemment conseillé.

CONCLUSION

On peut constater, avec une amélioration lente, mais certaine, de la situation économique à l'extrême fin du xve siècle, les tentatives de réforme du clergé suivies de quelques résultats, en même temps que la soumission par habitude des paroissiens aux pratiques religieuses, en dépit d'une grossièreté générale.

PIECES JUSTIFICATIVES — CARTES